

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du** **20/10/2009**

Présents : Tous les conseillers sauf MM. H.Dehaene (pouvoir à P.Truant), J. Demey (pouvoir à J. Guillemain), B. Foulon (pouvoir à B.Lams).

M. Dubois, secrétaire de mairie.

Le compte-rendu de la séance du 07 Août 2009 a été approuvé à l'unanimité.

### **Constatation de l'état de catastrophe naturelle.**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les services municipaux ont réceptionné des demandes des administrés ayant constaté des désordres dans leur habitation et souhaitent que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu sur le territoire communal, en vue d'une indemnisation.

Ces dégradations semblent avoir pour cause des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. La commune dispose d'un rapport géologique établi en 1997 lors d'une précédente demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire communal. Le Conseil municipal, ayant pris connaissance de tous les éléments du dossier, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à formuler aux services de l'état.

### **Comptabilité :**

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'opérer certaines modifications au budget primitif 2009 tel qu'il a été voté.

**Création d'un ossuaire :** l'intervention est repoussée au printemps 2010 (l'entreprise ne peut assurer sa prestation plus tôt). L'opération est à reprendre au Budget primitif 2010. Suite à ce report, le budget alloué est affecté à l'achat d'un tracteur autoporté qui était initialement programmé en 2010.

**Insuffisance de crédits budgétaires** pour l'opération "Aire de jeux", la somme prévue au Budget est de 30.000 €, la dépense réelle s'élève à 30.180 €, d'où la nécessité de procéder à un virement de crédits. **L'agrandissement du terrain de football** nécessite également un ajustement budgétaire (Prévu au BP 2009, 60 000 €, marché 66.343 €)

### **Acceptation de différentes indemnisations d'assurance :**

976,24 € pour les dégradations subies sur l'Eclairage Public Chemin du Bierendyck.

549,04 € Bris de glace à la Salle Polyvalente.

1668,98. € Bloc porte Salle Polyvalente.

**Garde corps aux abords de la Mairie**, le curage du fossé autour de la mairie a nécessité la dépose d'un muret. Il est remplacé par un garde-corps métallique, pour un coût de fabrication de 1200 € HT.

**Révision contrat DALKIA** (arrivé à son terme en 2009) renouvelé pour un montant de 6500€/ an jusqu'à 2013.

**Passage surélevé**, le revêtement final aura lieu le vendredi 23 octobre si les conditions climatiques le permettent. Le devis pour équiper d'un éclairage plus puissant le passage surélevé en remplacement de l'actuel qui sera déplacé dans un lieu sombre de la commune, est de 4000 € HT. M. le Maire demande au conseil de se prononcer. L'ensemble de ces mesures est approuvé à l'unanimité.

## **Personnel Communal :**

L'agent ATSEM (Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles) actuellement à temps plein souhaite une réduction de son temps de travail hebdomadaire à 30 h/semaine. M. le Maire sollicite la transformation du poste à temps plein en un poste d'ATSEM à 30 heures.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que 2 agents du service technique peuvent bénéficier d'une promotion interne pour l'année 2009 ou 2010, et propose la nomination de M. D. Gournay et P. Bauchet au grade d'agent de maîtrise. Les prochaines Commissions Administratives Paritaires se dérouleront les 13 novembre 2009 et 8 janvier 2010.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **Intercommunalité :**

Projet de création d'un groupement de commandes (art 8 du CMP) en vue du lancement de 2 consultations qui concernent :

- Fourniture, maintenance préventive et corrective d'extincteurs pour l'ensemble des communes membres du groupement.
- Vérifications périodiques réglementaires des installations électriques et gaz des bâtiments, des équipements sportifs et de spectacles ainsi que des matériels techniques.

Le conseil approuve l'adhésion de la commune au groupement d'achat public pour les prestations évoquées ci-dessus.

M. le maire présente le rapport d'activité de la CCCB.

## **Questions et informations diverses.**

- Courrier de Monsieur POLVENT (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), relatif au maintien provisoire de la 7<sup>e</sup> classe.
- La chambre de métiers et de l'artisanat du nord a procédé au cours du mois d'août 2009 à l'immatriculation d'un établissement artisanal exerçant son activité au sein de la commune : SARL "VENTIL PUR HABITAT", 1 Allée de la déportation 59380 Bierne. Son dirigeant est M. Henry Laurent.
- Planning d'interventions de la brigade verte de l'AIPI pour la commune sur la période 2009-2010
- Remerciements de l'Établissement Français du Sang pour le concours de la municipalité qui a permis d'accueillir 95 volontaires le 12 septembre.
- L'acte d'acquisition par la commune de la parcelle A 776, route de Dunkerque pour l'euro symbolique est à la signature chez le notaire.
- Invitation pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'association des jardins ouvriers de Bierne.
- Recensement agricole de la campagne de betteraves 2009/2010
- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Steene est à la disposition du public en mairie.
- M. Emile Delassus fait don à la commune, de la chapelle qui se trouve à l'angle de la rue de l'église et de la route des sept planètes.

- Courrier du SDIS au sujet du rééquilibrage de la taxe qui passerait de 40.000 € à 115.000 € en 2013 pour notre commune. Réaction des élus qui souhaitent une action commune de l'ensemble des municipalités du canton face à cette augmentation abusive.
- Lecture par M. le Maire du rapport du jury départemental qui maintient la 3<sup>ème</sup> fleur, mais avec avertissement, pour notre commune.
- Projet de création d'une crèche d'entreprise pour 2010/2011 sur la zone de Quaëdypre.

## **Tour de Table**

M<sup>me</sup> B. Boddaert : confirme l'élection du conseil municipal des enfants le vendredi 23 octobre 2009 à 10h, à l'école. Les colis de Noël sont en cours d'élaboration. Le coût de l'intervention des brigades vertes est de 125 € pour 2009 et sera de 155 € pour 2010.

M. P. Truant : Le projet de recentrage de l'école poursuit son cours, une présentation du dossier avec le chiffrage sera proposé par le groupe de travail, lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

M. J. Bléja et M<sup>me</sup> O. Cailliau : demandent des précisions sur les prochaines manifestations.

M. J. Vandewalle : fait le point sur la rénovation du matériel informatique de l'école.

M. P. Debruyne : se renseigne sur le broyage des fossés.

M. Y. Bernery : s'informe sur la lenteur du dossier de la zone humide, M. le Maire regrette le manque d'information de la part du Conseil Général.

M. G. Lescieux : propose les tarifs suivants pour les insertions publicitaires dans le p'tit biernois en 2010.

90 € pour 2 parutions au format 5cm x 9cm

180 € pour 4 parutions au format 5cm x 9cm

250 € pour 4 parutions au format 9cm x 13cm

500 € pour 4 parutions au format 15cm x 20cm

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité